

Modalités et conditions relatives aux tournois caritatifs de poker Texas Hold'em

En vertu du paragraphe 34(2) de la *Loi sur la réglementation des jeux*, les licences de loterie sont assujetties aux modalités et aux conditions que fixe le registraire.

Le registraire impose les modalités et les conditions qui suivent pour les tournois caritatifs de poker Texas Hold'em.

1. Définitions :

BOUTON DU DONNEUR – un objet utilisé pour indiquer le joueur qui occupe la position du donneur à la table. Le bouton du donneur se déplace sur la table dans le sens des aiguilles d'une montre, une position par main.

CAVE (« BUY IN ») – voir la définition de « droit d'entrée ».

DÉPENSES ADMISSIBLES – seules les dépenses qui sont indiquées sur la demande de licence et qui ont été approuvées par le registraire

DÉTENTEUR DE LICENCE – le détenteur d'une licence valide, délivrée par le registraire, pour un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em ou des tournois multiples.

DIRECTEUR DE TOURNOI – le directeur général et l'ultime responsable du tournoi et de son

déroulement ainsi que de tout règlement nécessaire de différends.

Le directeur de tournoi doit être un véritable membre bénévole de l'organisme détenteur de la licence.

DISPOSITIF DE COMMUNICATION

– tout appareil électronique pouvant servir à la communication (notamment les cellulaires, les assistants numériques personnels, les ordinateurs portatifs, etc.).

DONNEUR – un représentant de tournoi qui est assigné à une table particulière afin de distribuer les cartes, de remettre les pots et de diriger le jeu à la table en question.

DROIT D'ENTRÉE – le montant qu'un joueur doit payer pour participer à un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em. Tous les joueurs qui participent à un tournoi doivent payer le même droit d'entrée et recevoir le même montant de jetons.

FINS CHARITABLES – des fins pour venir en aide aux défavorisés, l'avancement de l'éducation, l'avancement de la religion ou d'autres fins profitant à la collectivité par la voie de la promotion du sport amateur, des loisirs ou des activités sociales, culturelles, fraternelles ou communautaires.

GÉRANT DE TABLE – un représentant de tournoi chargé de surveiller un nombre précis de tables au tournoi, tel que le détermine le registraire. Le gérant de table relève du directeur de tournoi; il est chargé entre autres de diriger l'ensemble du jeu qui se déroule aux tables qui lui sont assignées, de régler les différends entre les joueurs, d'aider à faire le changement de couleur de jetons et de trouver une nouvelle place à des joueurs. Les gérants de table doivent être de véritables membres bénévoles de l'organisme détenteur de la licence.

GROS BLIND – une mise obligatoire par le joueur qui se trouve immédiatement à gauche du « petit blind ». Le gros blind doit être placé pour chaque main, avant que le donneur distribue les cartes. Le niveau du gros blind est déterminé par le tableau de blinds tel qu'il est présenté dans les règles de la maison.

LANGUE DÉSIGNÉE – la seule langue autorisée aux tables d'un tournoi, telle qu'elle est stipulée par le détenteur de la licence sur la demande. Il est nécessaire de désigner une langue pour éviter les échanges à la table qui pourraient compromettre l'intégrité des tournois caritatifs de Texas Hold'em.

MAIN – toute combinaison de cartes fermées d'un joueur et des cinq cartes communes qui servent à

former une main de poker à cinq cartes.

MALDONNE – des cartes mal distribuées ou mal battues par le donneur.

MODALITÉS ET CONDITIONS – les présentes modalités et conditions relatives aux tournois caritatifs de poker Texas Hold'em dans leur intégralité.

NOUVELLE CAVE – un achat optionnel qu'effectue un joueur pour recevoir d'autres jetons et demeurer dans le tournoi.

ORGANISME DE CHARITÉ OU ORGANISME RELIGIEUX désigne un organisme dont les activités sont:

- (i) pour venir en aide aux défavorisés
- (ii) pour des fins éducationnelles
- (iii) pour l'avancement de la religion, ou
- (iv) pour toute fin profitable à la communauté;

Un organisme à but non lucratif peut être considéré si les revenus sont utilisées pour des fins charitables

PETIT BLIND – une mise obligatoire que doit faire le joueur se trouvant immédiatement à gauche du bouton du donneur. Le petit blind doit être placé pour chaque main, avant que le donneur distribue les cartes. Le montant du petit blind est habituellement la moitié du gros blind.

PRODUIT BRUT – le total des recettes découlant des droits d'entrée (et des nouvelles caves, le cas échéant) d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em.

RECETTES DÉCOULANT DES DROITS D'ENTRÉE – le total des recettes découlant uniquement des droits d'entrée d'un tournoi. S'il n'y a aucune nouvelle cave dans un tournoi, les recettes découlant des droits d'entrée sont égales au produit brut.

REGISTRAIRE – le registraire de la réglementation des jeux nommé en vertu de l'article 28 ou le registraire adjoint nommé en vertu de l'article 29.

RÈGLES DE LA MAISON – un ensemble de règles, de lignes directrices ou de procédures que le détenteur d'une licence applique pour gérer certains aspects du tournoi. Les règles de la maison doivent être présentées avec la demande et elles doivent indiquer le processus proposé pour les nouvelles caves (le cas échéant), la structure des blinds pour le tournoi, la procédure de changement de couleur des jetons utilisés, la limite des mises et la structure des prix. Les règles de la maison doivent également comprendre tout autre renseignement ou toute autre règle qui pourrait être utile aux joueurs et que le détenteur de la licence utilisera pendant un tournoi (par

exemple, les règles pour quitter la table, les règles d'étiquette des joueurs, etc.).

SECTION RÉSERVÉE AU TOURNOI – la pièce séparée ou l'aire cloisonnée à l'intérieur de laquelle un tournoi se déroule.

TOURNOI – un tournoi caritatif individuel de poker Texas Hold'em.

2. Généralités :

Après avoir présenté une demande de licence pour un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em, il faut prévoir au moins 30 jours aux fins de traitement de la demande entre la date à laquelle la demande a été présentée et celle à laquelle le premier tournoi doit avoir lieu.

Tout tournoi doit se dérouler conformément à la licence, aux présentes modalités et conditions et aux règles de la maison, telles qu'elles ont été approuvées par le registraire. En cas d'incompatibilité entre les règles de la maison et les modalités et conditions existantes, ces dernières ont préséance.

Le registraire se réserve le droit de refuser toute demande de licence qui, selon elle, ne serait pas dans l'intérêt du public, et de modifier ou d'appliquer toute règle (à tout détenteur d'une licence) qu'elle juge être dans l'intérêt du public.

Les organismes de charité qui sont jugés admissibles et qui ont obtenu la licence nécessaire peuvent tenir un maximum de un (1) tournoi par semaine et de treize (13) tournois par licence. Chaque licence est d'une durée maximale de trois (3) mois à partir de la date du premier tournoi.

Le registraire se réserve le droit de limiter le nombre de tournois que tient un organisme ou qui se déroulent dans un même endroit au cours d'une période précise.

Le détenteur de la licence doit s'assurer qu'aucune personne de moins de 19 ans ne participe (en jouant ou en travaillant, par exemple comme donneur ou gérant de table) ou n'assiste à un tournoi comme spectateur ou autre.

Pendant la tenue d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em, la licence doit être affichée dans un endroit bien en vue où le tournoi se déroule.

Avant, pendant et après la tenue d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em, des inspecteurs sous le régime de la *Loi sur la réglementation des jeux* doivent avoir accès :

- à tous les endroits des lieux où le tournoi caritatif de poker Texas Hold'em se déroule;
- à tout appareil utilisé dans le cadre d'un tournoi.

Il est nécessaire d'avoir une licence distincte pour toute autre loterie prévue conjointement avec un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em.

Toutes les lois municipales, provinciales et fédérales doivent être respectées.

3. Délivrance de licence et admissibilité :

Les groupes suivants sont admissibles à une licence :

- Organismes de charité ou religieux

Aucun permis ne sera accordé pour les tournois caritatifs de poker Texas Hold'em.

Tout organisme qui souhaite obtenir une licence pour un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em doit remplir une demande officielle et la présenter au registraire afin qu'elle soit étudiée.

Une demande de licence doit contenir tous les renseignements demandés, et le registraire peut également demander d'autres renseignements qu'il juge nécessaires aux fins de l'examen de la demande.

Tout organisme doit remettre, avec sa demande, une liste des règles de la maison qu'il propose pour la tenue de son ou de ses tournois.

Toute demande doit être accompagnée de droits de 25 \$ pour les frais de dossier et de 25 \$ pour l'obtention de la licence.

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Tout organisme doit indiquer sur sa demande la langue désignée du ou des tournois prévus.

Toute demande de modification d'une licence doit être présentée par écrit et recevoir une approbation écrite du registraire. Il faut prévoir au moins cinq (5) jours ouvrables pour traiter une telle demande.

4. Utilisation des recettes :

Toute recette découlant d'un tournoi de charité de poker Texas Hold'em qui n'est pas utilisée pour des dépenses permises ou des prix doit être utilisée aux fins de charité telles qu'elles sont précisées sur la demande de licence et conformément aux présentes modalités et conditions.

Les recettes de la licence doivent être déboursées comme suit :

- Au maximum, 20 % des recettes provenant des droits d'entrée doivent être utilisées pour les dépenses admissibles. Voir la section 5 « Frais et dépenses » pour connaître les lignes

directrices concernant les dépenses admissibles»;

- Un maximum de 65 % des recettes doit être utilisé pour les prix (voir section 6 « Paramètres d'un tournoi » pour connaître les lignes directrices sur les prix);
- Le solde du produit brut, après avoir tenu compte des dépenses admissibles et des prix (au moins 15 % du produit brut), doit être versé à l'organisme de charité et aux fins charitables indiquées sur la demande de licence.

5. Frais et dépenses :

Toutes les dépenses prévues pour un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em, y compris les coûts reliés à l'utilisation d'un établissement, doivent être précisées sur la demande de licence.

Le registraire peut refuser une licence à tout organisme qui n'a pas indiqué sur sa demande (à la satisfaction du registraire) la façon dont il respectera cette condition.

Un détenteur de licence à qui appartiennent les lieux où se déroule un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em ne peut pas déduire des frais de location comme une dépense.

Les frais déboursés pour louer ou utiliser un établissement ne doivent pas être calculés d'après un pourcentage du produit découlant du tournoi caritatif de poker Texas Hold'em (p. ex. aucuns frais de location dégressifs ne sont autorisés).

Les exploitations commerciales n'ont pas l'autorisation d'imposer des frais de location pour l'utilisation de leurs installations dans le cadre d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em.

6. Paramètres d'un tournoi (droits d'entrée, billets, prix, etc.) :

Aucun crédit ne doit être accordé pour participer à un tournoi ou acheter une nouvelle cave.

Aucune réduction des droits d'entrée ni aucun droit d'entrée complémentaire (ou nouvelles caves) ne peut être offert pour un tournoi.

La valeur combinée du droit d'entrée et d'une nouvelle cave (le cas échéant) ne peut excéder 100 \$.

Un joueur ne peut acheter plus de une (1) nouvelle cave à chaque tournoi. La valeur de la nouvelle cave ne peut être supérieure à celle du droit d'entrée. Un joueur ne peut recevoir plus de jetons avec une nouvelle cave que ceux reçus initialement avec le droit d'entrée.

Tous les joueurs doivent avoir 19 ans ou plus. Avant de recevoir leur billet, les joueurs devront indiquer leur âge au moment de s'inscrire et présenter une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement sur laquelle est indiquée leur date de naissance. Ils devront également présenter une pièce d'identité et leur billet avant d'entrer dans la section réservée au tournoi.

Tous les détenteurs de licence doivent indiquer sur le billet les mesures qui seront prises si le tournoi n'attire pas le nombre prévu de participants. Ces mesures peuvent comprendre l'annulation du tournoi et le remboursement des droits d'entrée, l'établissement d'une nouvelle structure des prix ou d'autres scénarios, sur approbation du registraire. Tous les billets doivent indiquer le numéro de licence.

Toute vente de billets doit prendre fin lorsqu'un tournoi débute.

Jusqu'à 400 joueurs peuvent participer à un tournoi.

La valeur totale des prix à gagner pour un tournoi ne doit pas dépasser 65 % des recettes brutes. Elle comprend tous les prix en argent et les prix qui ont été achetés.

Aucun joueur ne doit recevoir un prix dont la valeur dépasse 50 % de la valeur de l'ensemble des prix.

Les prix (biens ou services) obtenus sous forme de don peuvent être remis, mais ne doivent pas être inclus dans le calcul des recettes brutes ni celui du total des prix individuels.

Les organisateurs qui ont l'intention d'utiliser des prix non monétaires doivent présenter une preuve d'achat/de don du ou des prix au registraire avec leur demande de licence.

Le droit d'entrée à un autre tournoi caritatif de poker Texas Hold'em ne peut être offert comme prix.

La durée totale de chaque tournoi ne doit pas dépasser 12 heures, et le tournoi doit se dérouler pendant les heures indiquées sur la licence. Les tournois doivent prendre fin avant 2 h.

Tout détenteur de licence doit faire des copies des règles de la maison et de la section des règles du jeu qui figure dans les présentes modalités et conditions, et les remettre aux participants lors de leur inscription et à l'endroit où le tournoi se déroule. En participant à un tournoi, les joueurs consentent à respecter ces règles et à y être liés. L'utilisation de tout appareil de communication aux tables est strictement interdite.

7. Publicité :

Les organismes qui présentent une demande doivent attendre que leur licence soit approuvée avant d'annoncer un tournoi.

L'annonce d'un tournoi doit indiquer entre autres l'endroit où celui-ci a lieu, le droit d'entrée et le coût pour l'achat de nouvelles caves (si celles-ci sont autorisées), la langue désignée, le nombre maximum de joueurs, les prix, la date et l'heure du tournoi et tout autre renseignement que le détenteur de licence croit nécessaire.

Le registraire se réserve le droit de limiter ou de modifier toute annonce faite par le détenteur de la licence.

8. Matériel et fournitures :

Le détenteur de licence est responsable de s'assurer que tout matériel utilisé dans le cadre d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em est de qualité suffisante pour protéger les joueurs et l'intégrité du tournoi.

De nouveaux paquets de 52 cartes standard sans joker doivent être utilisés dans les tournois caritatifs de poker Texas Hold'em.

Ces cartes doivent être de haute qualité et convenir aux jeux de tournoi. Toutes les tables utilisées dans un tournoi doivent être suffisamment grandes pour recevoir un donneur et un maximum de dix (10) joueurs.

Le détenteur de la licence doit s'assurer que les jetons émis à un tournoi sont identifiables et uniques à ce tournoi. Il doit également s'assurer que seuls les jetons émis au tournoi sont utilisés dans le cadre de celui-ci.

9. Tenue et gestion :

Le détenteur de la licence est responsable de la tenue et de la gestion des activités autorisées en vertu de la licence délivrée pour le tournoi caritatif de poker Texas Hold'em.

Il est interdit à tout détenteur de licence de déléguer la tenue ou la gestion des activités autorisées en vertu d'une licence délivrée pour un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em ou de tout tournoi autorisé en vertu d'une licence.

Il est interdit aux personnes qui participent directement à la conduite et à la tenue d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em de jouer au tournoi en question. Ces personnes comprennent entre autres le directeur de tournoi, les gérants de table et les donneurs.

Chaque détenteur de licence doit nommer un directeur de tournoi qui a les connaissances et la capacité voulues pour superviser et gérer un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em.

Le nom du directeur de tournoi doit être indiqué sur la demande de licence et celui-ci doit :

- être un véritable membre bénévole de l'organisme détenteur de la licence et avoir au moins 19 ans;
- être présent tout au long du ou des tournois caritatifs de poker Texas Hold'em;
- ne pas agir comme donneur ou gérant de table;
- être en mesure de régler des différends et des problèmes de façon juste et uniforme;
- se reporter à l'ouvrage *Robert's Rules of Poker* pour régler les problèmes qui peuvent survenir et qui ne sont pas abordés dans les présentes modalités et conditions (en cas de conflit, les présentes modalités et conditions prévalent);
- prendre note de tous les différends et les incidents qui surviennent au cours d'un tournoi et qui demandent son intervention, et s'assurer d'en faire rapport au registraire dans le format qui convient à celui-ci;
- superviser tous les aspects d'un tournoi et en assumer l'ultime responsabilité, entre

autres pour ce qui est du changement de couleur des jetons, du placement des joueurs aux tables, de la conduite des joueurs et du règlement des différends.

Chaque détenteur de licence doit prévoir le nombre de gérants de table et de donneurs selon la répartition suivante :

1 donneur par table.

Des gérants de table d'après les proportions suivantes:

- **De 0 à 4 tables** – gérant de table optionnel
- **De 5 à 9 tables** – 1 gérant de table
- **De 10 à 15 tables** – 2 gérants de table
- **De 16 à 20 tables** – 3 gérants de table
- **De 21 à 25 tables** – 4 gérants de table
- **De 26 à 30 tables** – 5 gérants de table
- **De 31 à 35 tables** – 6 gérants de table
- **De 36 à 40 tables** – 7 gérants de table

Le détenteur de licence doit s'assurer que tous les gérants de table et les donneurs reçoivent la formation nécessaire pour accomplir leurs tâches lors d'un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em.

Seuls les joueurs qui détiennent un billet valide et les bénévoles qui

travaillent dans un tournoi sont autorisés dans la section réservée au tournoi. Tous les spectateurs et les non-joueurs doivent demeurer à une distance d'au moins 3,05 mètres (10 pieds) du périmètre établi pour la section réservée au tournoi.

10. Règles du jeu :

Généralités

Tout tournoi caritatif de poker Texas Hold'em doit se dérouler à la façon d'un tournoi, selon lequel tous les joueurs paient le même droit d'entrée/la même cave pour le même montant de jetons. Les jetons utilisés dans le tournoi n'ont aucune valeur d'échange en argent.

Un siège sera attribué au hasard à tous les joueurs, et ce, sous la surveillance du directeur de tournoi.

Dans un tournoi à tables multiples, le nombre de joueurs doit, autant que possible, être le même à chaque table. Le déplacement de joueurs entre des tables doit être fait de façon à ce que leur nouvelle position soit aussi près que possible de celle qu'ils occupaient précédemment par rapport à la position des blinds. Le déplacement des joueurs est effectué à la discrétion du directeur de tournoi et des gérants de table.

Toutes les couleurs ont la même valeur. La valeur des cartes en ordre décroissant est l'as, le roi, la reine, le

valet, le dix, le neuf, le huit, le sept, le six, le cinq, le quatre, le trois et le deux, sauf lorsque l'as est une carte basse.

Le donneur doit ramasser toutes les cartes et bien les battre avant chaque donne du jeu.

Les changements de paquet de cartes sont déterminés par les gérants de table ou le directeur de tournoi.

Conduite des joueurs :

Les joueurs doivent garder tous leurs jetons sur la table et ceux-ci doivent être visibles en tout temps. Les jetons ne seront enlevés de la table que lorsqu'un joueur change de place sous la supervision d'un gérant de table ou d'un directeur de tournoi.

Les joueurs doivent garder leurs cartes fermées sur la table et bien en vue du donneur en tout temps.

Les joueurs peuvent examiner leurs cartes fermées en tout temps. Toutefois, il incombe à chaque joueur de s'assurer qu'il le fait de façon à ne pas dévoiler la valeur de ses cartes à d'autres joueurs ou spectateurs.

Les joueurs sont responsables de protéger leurs cartes en tout temps.

Les joueurs ne doivent pas toucher les jetons qui sont placés dans le pot.

Un joueur ne peut miser que sur une seule main dans une donne. Les joueurs qui se couchent dans une donne n'ont pas à dévoiler leurs cartes fermées.

Les joueurs ne doivent pas échanger de renseignements sur leurs cartes.

Distribution des cartes et procédure de mise :

Seul le donneur désigné à chaque table peut distribuer les cartes.

En cas de maldonne, le donneur doit reprendre toutes les cartes, les battre et distribuer une nouvelle main. Aucune maldonne ne peut être appelée après la première mise (le placement des blinds ne constitue pas la première mise).

En cas de maldonne, aucune mise initiale ni aucun blind n'est nécessaire.

Toutes les cartes doivent être distribuées dans le sens des aiguilles d'une montre, en commençant par le joueur qui se trouve immédiatement à la gauche du bouton du donneur.

Le bouton du donneur doit se déplacer autour de la table dans le sens des aiguilles d'une montre, d'une position par donne, en commençant par le joueur à gauche du donneur.

Seul le donneur peut déplacer le bouton. Le donneur doit commencer chaque donne en distribuant une carte, face cachée, à chaque joueur, puis une deuxième carte, face cachée, à chaque joueur. Ces deux cartes sont les cartes fermées d'un joueur (également appelées « cartes cachées »).

Avant chaque donne, le joueur situé à gauche du donneur doit placer le petit blind demandé.

Avant chaque donne, le joueur situé à la gauche du petit blind doit placer le gros blind demandé, sauf lorsqu'il ne reste plus que deux joueurs dans le tournoi, auquel cas le joueur ayant le bouton du donneur doit placer le petit blind et l'autre, le gros blind. Le donneur doit s'assurer que les blinds sont placés.

Le placement des mises doit se dérouler comme suit :

- Le joueur à gauche du gros blind est le premier à parler et il doit suivre, relancer ou se coucher.

Remarque : Lorsqu'il ne reste plus que deux joueurs à la table/dans le tournoi, celui qui a le bouton du donneur est le premier à parler et il doit suivre, relancer ou se coucher.

- Les mises continuent dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que chaque joueur ait eu une

chance de suivre, de relancer ou de se coucher. Le joueur qui est à la position du gros blind peut vérifier si un autre joueur a relancé ou a l'option de relancer.

Le donneur commence le deuxième tour de mise en brûlant une carte et en retournant ensuite trois cartes communes faces visibles sur la table (ce tour est communément appelé le *flop*).

Le deuxième tour de mise doit se dérouler comme suit :

- Le joueur à gauche du bouton du donneur est le premier à parler et il doit dire parole (*check*), miser ou se coucher.
- Les mises continuent dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que chaque joueur ait eu une chance de dire parole, de miser, de suivre, de relancer ou de se coucher.

Le donneur commence le troisième tour de mise en brûlant une carte et retourne une carte commune sur la table (ce tour est communément appelé le *turnant*).

Le troisième tour de mise se déroule ensuite de la même manière que le deuxième.

Le donneur commence le quatrième tour de mise en brûlant une carte et en retournant une carte commune sur la table (ce tour est communément appelé la *rivière*).

Le quatrième tour de mise se déroule ensuite de la même manière que les deuxième et troisième tours.

Une fois les quatre tours de mise terminés :

- S'il ne reste qu'un joueur (tous les autres joueurs se sont couchés), celui-ci gagne le pot et il n'est pas obligé de montrer sa main.
- S'il reste au moins deux joueurs, celui qui a fait la dernière mise doit montrer sa main. Si aucun joueur n'a placé de mise, tous les joueurs devront montrer leur main.

Toute combinaison de cartes fermées d'un joueur et de cartes communes peut servir à former une main de poker de cinq cartes standard. Les mains de poker en ordre d'importance sont les suivantes :

Quinte royale (*Royal Flush*) – Une main composée d'un as, d'un roi, d'une reine, d'un valet et d'un dix de la même valeur.

Quinte couleur (*Straight Flush*) – Cinq cartes consécutives de la même valeur. L'as peut être utilisé comme carte haute ou basse.

Carré (*Four of a Kind*) – Quatre cartes de la même.

Main pleine (*Full House*) – Un brelan et une paire.

Couleur (*Flush*) – Cinq cartes de la même sorte, mais non consécutives.

Quinte (*Straight*) – Cinq cartes consécutives de sortes variées. L'as peut être utilisé comme carte haute ou basse.

Brelan (*Three of a Kind*) – Trois cartes de la même valeur.

Double paire (*Two Pairs*) – Deux paires.

Paire (*Pair*) – Deux cartes de la même valeur.

Carte la plus élevée (*High Card*) – Lorsqu'aucune combinaison n'est possible, la carte avec la plus grande valeur.

Si deux joueurs ont chacun un carré, un brelan, une double paire ou une paire, celui possédant la carte la plus élevée remporte la main. Cette carte est communément appelée la *kicker*, pour départager en cas d'égalité.

S'il est impossible de départager une égalité, le pot sera divisé à parts égales entre les joueurs qui ont des mains égales.

S'il reste un jeton après avoir divisé le pot, le donneur le retirera.

Le donneur est chargé de déterminer la main gagnante parmi les joueurs restants d'après l'ordre d'importance des mains (ci-dessus).

Le donneur remettra ensuite le pot au joueur ayant la main gagnante (ou, en cas d'égalité qui ne peut être

départagée, aux joueurs ayant les mains gagnantes).

Classement dans l'ordre d'élimination :

Un joueur est éliminé du tournoi lorsqu'il a perdu tous ses jetons.

Le tournoi se poursuit :

- jusqu'à ce que tous les joueurs aient été éliminés sauf un, ou
- jusqu'à l'heure indiquée sur la licence, selon la première éventualité.

Le classement dans l'ordre d'élimination est le suivant :

- Si le jeu se poursuit jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un joueur, celui-ci obtiendra la première place et sera considéré comme le gagnant. Si plus d'un joueur est éliminé dans la même donne, celui qui avait le plus de jetons au début de la donne finit mieux placé.
- S'il reste plus d'un joueur à la fin du tournoi, l'ordre des gagnants est déterminé d'abord par la valeur des jetons que détient chaque joueur, de la plus élevée à la plus basse, puis (s'il reste un plus grand nombre de places gagnantes que de joueurs avec des jetons), par l'ordre d'élimination inverse.

11. Annulation et suspension :

Une licence pour un tournoi caritatif de poker Texas Hold'em peut être annulé ou suspendu lorsqu'il est évident que le détenteur n'a pas respecté les conditions de la licence ou de tout autre permis ou licence de loterie qui lui a été délivré.

Une annulation désigne la résiliation de tous les privilèges accordés au titre d'une licence approuvée. Il est interdit à un organisme de continuer à tenir ses activités après l'annulation d'une licence. Un organisme peut présenter une nouvelle demande lorsque la situation qui a donné lieu à l'annulation a été corrigée ou réglée.

Une suspension désigne le retrait du droit d'obtenir une licence. Ce droit peut être rétabli à la discrétion du registraire après que des conditions précises ont été satisfaites.

12. Exigences en matière de rapports :

Le détenteur d'une licence doit enregistrer toutes les recettes et les dépenses de chaque tournoi. Ces rapports financiers doivent être conservés pendant six (6) ans, à moins d'avis contraire du registraire.

Tous les détenteurs d'une licence doivent :

- déposer les recettes de tous les tournois dans un compte bancaire séparé;
- déposer toutes les recettes des tournois immédiatement après la tenue de chaque tournoi;
- payer tous les dons, les dépenses et les prix par chèque tiré directement du compte bancaire séparé, tel qu'il est indiqué sur la demande de licence approuvée.
- Dans un délai de 30 jours après l'expiration de la licence, le détenteur doit remplir les rapports suivants

et les présenter au registraire :

- Rapport financier relatif à la licence;
- Liste de tous les prix (biens ou services) obtenus sous forme de don remis à chaque tournoi, indiquant la valeur au détail de chacun;
- Listes d'inscription des joueurs et des nouvelles caves de chaque tournoi;

- Liste des gagnants d'un prix et des prix accordés à chaque tournoi indiquant la valeur au détail des prix achetés à partir des recettes brutes;
- Rapports d'incident de chaque tournoi.

Les dossiers du détenteur d'une licence pour tenir des tournois caritatifs de poker Texas Hold'em peuvent faire l'objet d'une vérification par des vérificateurs.

Les détenteurs d'une licence doivent remettre sur demande au registraire les documents justificatifs relatifs à l'utilisation des profits découlant de la licence.